

ressées en la matière, il estimait qu'il était impossible de faire un procès équitable des dits prisonniers accusés de meurtre ou de l'un et de l'autre dans la ville ou le voisinage de la ville d'Edmonton". Après avoir entendu les arguments en faveur et à l'encontre de la demande, l'honorable juge en chef transféra la venue du second procès à Calgary et donna instruction au shérif de cette ville de dresser une nouvelle liste de jurés.

Dans ce second procès Sinnisiak et Uluksuk furent conjointement accusés du meurtre du Père Le Roux. Le 24 août, après audition de la cause et quarante-cinq minutes de délibération, le jury déclara les deux Esquimaux *coupables* et les recommanda à la clémence de la manière la plus instante. Le président du tribunal fit connaître le verdict aux prisonniers par le moyen de l'interprète et il annonça qu'il prononcerait la sentence à Edmonton dans un bref délai. Dans l'intervalle l'honorable juge et l'avocat de la couronne se mirent en relations avec l'honorable ministre de la justice à Ottawa et obtinrent que la peine de mort fut commuée en emprisonnement à vie. L'exécution de la sentence de mort avait été fixée au 15 octobre. Les deux meurtriers ont quitté Edmonton au commencement de septembre, sous la garde de la police, à destination du fort Résolution, où ils commenceront à subir leur terme d'emprisonnement.

Deux lettres récentes reçues par Mgr Breynat révèlent ce que les Esquimaux pensent de ces deux cannibales que tant de gens à Edmonton ont fêtés comme des héros. L'une est écrite par le capitaine Klenberg, le premier blanc qui ait visité cette tribu et qui réside depuis onze ans à la rivière Coppermine. Il dit que les indigènes redoutent leur retour, à cause des troubles qui ne manqueront pas de surgir entre leurs amis et ceux qui les ont livrés à la police. Il ajoute que Sinnisiak est très méchant, tandis qu'Uluksuk ne l'est pas autant. L'autre lettre

LE ROUX.

au milieu de
a sentiment de
tout par la
commença par
Père Rouvière
ta, l'honorable
t l'un la pour-
e eût été avoué
dans sa revue
re Rouvière eût
lara pas moins
17 août, après
qu'étonnant et
i procès.

anda au prési-
nd procès dans
éjugés fort ré-
suite judiciaire
umeur que l'on
que ces indivi-
se du sentiment
ats de la ville,
personnes inté-

son l'article des
deux héroïques
au procès et à la